

**16^{ème} Tournoi Sénior
Saint-Arnoult en Yvelines
6 et 7 Avril 2019**



« Règlement particulier du tournoi »

Article 1 –GENERALITES

1. Le tournoi est un tournoi national, autorisé sous le **numéro xxxxxx**. Il se déroulera les 6 et 7 Avril 2019 au Gymnase de la compétition : 51, rue de Nuisement 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines sur 5 terrains.
2. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du présent règlement.
3. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition.
4. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire en vigueur, est exigée sur les terrains.
5. Le juge arbitre désigné par le comité d'organisation est M. Maurice PAQUET. Ses décisions sont sans appel.
6. Il est en droit de disqualifier en partie ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un point du règlement.
7. Le GEO de la compétition est Clémentine LUNT.

Article 2 –EPREUVES ET CATEGORIES

1. Le comité d'organisation se réserve le droit de scinder, regrouper, limiter ou supprimer les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
2. Ce tournoi senior, propose 4 séries réparties en fonction du CPPH de la façon suivante

S1 : cote classement 225 à 600

S2 : cote classement 50 à 224.999

S3 : cote classement 8 à 49.999

S4 : cote classement 0 à 7.999

Cependant, les joueurs des catégories d'âge, minime, cadet, junior peuvent participer. Les joueurs classés dans diverses séries joueront dans les tableaux correspondants à leur classement à la date du tirage.

3. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre paires inscrites.
4. Le simple sur classement est autorisé pour un seul joueur de la paire. Le second joueur de la paire doit forcément avoir le CPPH requis de la série.
Pour toutes les joueuses et tous les joueurs : en cas de changement de classement, supérieur ou inférieur, entre celui inscrit sur la feuille d'inscription et la date de fin d'inscription, le joueur sera automatiquement reclassé dans la bonne série selon l'ordre de réception de son inscription. Le cas échéant certains joueurs inscrits après pourraient se retrouver en liste d'attente.
5. Les tableaux proposés dans le tournoi sont : double homme (samedi), double dame (samedi) et double

mixte (dimanche).

6. Tous les tableaux se dérouleront avec des phases éliminatoires en poule.
7. Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matchs. Par conséquent, les horaires des matchs sont donnés à titre uniquement indicatif.

Article 3 –INSCRIPTIONS

1. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « forfait » après la date du **tirage au sort fixée au Samedi 23 Mars 2019** (voir le règlement des forfaits en annexe). En cas de forfait, il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation. De plus il adressera et postera dans les délais impartis, les pièces justificatives à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue Ile de France de Badminton.
2. Tout forfait arrivant après tirage au sort ne sera remboursé que sur présentation d'un certificat médical ou courrier de l'entreprise en cas d'empêchement professionnel.
3. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuille d'engagement non complétée selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause. Toute modification d'inscription doit être précisée par courrier.
4. **La date limite d'inscription est fixée au Vendredi 8 Mars 2019.**
Les inscriptions se feront par courrier. Toutefois, il est conseillé d'envoyer une copie par mail dans l'attente du courrier. Un accusé de réception par mail, vous sera adressé.
2 envois maximums seront acceptés. Au-delà, le club se réserve le droit de les refuser.
5. Les règlements par chèque seront libellés à l'ordre de « USSA » et envoyés à :
Clémentine LUNT
28 rue du mesnil
78730 St Arnoult en Y.
6. Le nombre d'inscription étant limité à environ 175 compétiteurs, celles-ci seront prises en compte par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi). **En double ce sera celle du dernier joueur inscrit.**
7. Le montant des droits d'engagement est de 14€ pour un tableau (12€ + 2€ de participation fédérale) et de 20€ (18€ + 2€ de participation fédérale) pour deux tableaux. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Article 4 –DEROULEMENT

1. Tout participant devra se présenter à la table d'inscription dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Toute personne non présente à l'heure de sa convocation pourra être déclarée W.O.
2. Les matchs peuvent être appelés dès l'horaire de convocation (cf. Règlement des Compétitions).
3. Les volants officiels seront les volants de marque **RSL Grade 3** pour les joueurs classés. Ils sont en vente sur le lieu de la compétition. Ils doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Le partage des volants se fera de façon égale entre les joueurs/paires. Les volants sont à la charge des joueurs et seront fournis par l'organisateur pour les finales. Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.
4. Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match. Passé ce délai, tout joueur

non présent sur le terrain se verra déclaré « forfait ».

5. A l'appel de leur nom, les joueurs devront aller chercher les feuilles de match à la table de marque et les rapporteront dûment remplies à la fin de la rencontre.
6. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain pendant le match.
7. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), les coaches (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.
8. Tout joueur désirant quitter le gymnase devra prévenir le juge arbitre sous peine d'être perdant W.O. à l'appel de son nom. De plus, les joueurs ne se présentant pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge arbitre.
9. Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) sera proposé. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi.
10. Tout volant touchant les infrastructures (sauf celles désignées par le juge arbitre) sera déclaré faute, sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois.
11. Sur les terrains 2 et 4, un volant touchant le filin sera compté let au service et en match.
12. Tout joueur s'inscrivant au tournoi doit être disponible du début à la fin du ou des tableaux auquel(s) ils participent.
Sauf information dans le règlement particulier sur le déroulement d'un tableau sur une seule journée, le joueur doit être disponible du Samedi début du tournoi au Dimanche fin de tournoi. En cas d'absence pour les phases finales, celui-ci sera déclaré forfait volontaire.
13. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
14. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
15. **Toute participation implique l'adoption de ce règlement.**